

**Séance du Conseil de Ville  
du 16 décembre 2024, à 19 h 00  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 10 / 2024**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. Révision du Règlement sur l'octroi de bourses et d'allocations d'incitation à la formation
4. Révision du Règlement relatif à l'allocation de naissance et d'adoption
5. Demande d'autorisation et d'octroi de la compétence au Conseil communal pour la vente de la colonie du Creux-des-Biches au Noirmont
6. Budget communal 2025
7. Demande de crédit pour l'acquisition du réseau de chauffage à distance de la Bourgeoisie de Delémont, son assainissement et son extension pour un montant de CHF 1'900'000.- HT sur 10 ans
8. Divers

## 1. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

**M. Pascal Domont**, président, salue l'assemblée pour sa dernière séance. Il indique que le Législatif siègera jusqu'au bout des points à l'ordre du jour.

## 2. APPEL

### Conseil de Ville

41 membres sont présent-e-s

Mme, M., **Pascal Domont**, président, **Michel Rion**, 1er vice-président, **Pauline Rais** 2e vice-présidente, **Noémie Chiffelle Lachat**, scrutatrice 1, **Céline Petermann**, scrutatrice 2

Mme, M., **Ali Iskander**, **Ali Jordan**, **Bättig** Dominique, **Battilotti** Florian, **Berret** Ignace, **Blaser** Céline, **Bourquard** Maël, **Brulhart** Pierre, **Bugnon** Dominique, **Claude** Steve, **Comment** Patrick, **Diallo Rottet** Baïlo-Hawa, **Etter** Marie-Anne, **Faivre** Pascal, **Frein** Patrick, **Frossard** Gaëlle, **Gigandet** Jessy, **Günter** Christophe, **Jardin** Florine, **Kazi** Asad-Uz-Zaman, **Kerkour** Khelaf, **Lovis** Jean-François, **Maître-Schindelholz** Suzanne, **Meury** Pierre Xavier, **Poupon Bréchet** Lisiane, **Riat** Jacques, **Ribeaud** Marc, **Robert-Charrue Linder** Céline, **Rohner** Magali, **Schaller** Olivier, **Studer** Laurence, **Suvat** Mehmet, **Vollmer** Colin, **Wade** Aliou, **Weissbrodt** Matthieu, **Woudman** Mérene

**Excusé-e-s** : Mme, M., **Beuret** Serge, **Kaiser** Alexandre, **Paratte** Julien, **Schindelholz** Tania

### Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chappuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude **Schlüchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

### Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Lucie **Üncücan-Daucourt**

### Huissier

M. Pascal **Grob**

### **3. REVISION DU REGLEMENT SUR L'OCTROI DE BOURSES ET D'ALLOCATIONS D'INCITATION A LA FORMATION**

**M. Patrick Chapuis** indique que la révision du règlement est directement liée au Budget 2025. L'audit Compas a mis en évidence 400 mesures permettant de réaliser des économies ou recettes supplémentaires. Le Conseil communal, en collaboration avec les groupes de travail, en a retenu 80 et a jugé nécessaire de réviser le présent règlement datant du 1er janvier 2002. Des pratiques d'autres communes jurassiennes ont été étudiées, certaines appliquant un forfait (Val Terri, Bourrignon, Courchapoix : 200.-, Haute-Sorne : 300.-), d'autres versant 10% de la bourse cantonale, entre 200.- et 600.-. Avec l'ancien règlement, la Ville attribuait une bourse après confirmation de la bourse cantonale, en utilisant un système de points basé sur le revenu, la fortune des parents, les enfants à charge et les frais cantonaux. Pour simplifier la procédure, la méthode de calcul de l'État jurassien, plus fidèle à la situation sociale, a été adoptée. Le nouveau système attribue une bourse communale de 15% de la promesse étatique, plafonnée à 300.- par an. Cette nouvelle méthode permettra une réduction de 38% du temps de travail et des économies annuelles par rapport à 2023. Les allocations d'incitation à la formation sont également concernées par ce règlement, légiféré par une ordonnance du Conseil communal.

**Mme Céline Blaser**, CS-POP et VERT·E·S, s'oppose fermement à la diminution du montant des bourses et des allocations d'incitation à la formation. L'adoption de ce nouveau règlement n'a d'ailleurs pas fait l'unanimité au sein de la commission des affaires sociales et du logement. Pour elle, quelle que soit la situation financière de la Ville, il ne peut être question de faire des économies au détriment de l'avenir professionnel d'une partie de la jeunesse. Une telle mesure reflète une vision à court terme de la politique sociale. L'avenir des jeunes ne se limite pas à équilibrer les comptes d'un service le temps d'une législature ; une telle décision impacte durablement leurs choix et options professionnelles. Le Conseil communal rappelle que 81 jeunes de Delémont issus de milieux défavorisés sont soutenus par la Ville et le Canton pour mener à bien leur scolarité post-obligatoire. À l'heure où les taxes des HES et des universités augmentent et où 13,8 % des habitants du district de Delémont vivent sous le seuil de pauvreté, le choix de faire des économies sur l'avenir des jeunes semble particulièrement préjudiciable. Maintenir l'octroi des bourses, par exemple au seuil minimum de 2'340.- par an, représente un investissement rentable pour la société : ces jeunes formés contribueront rapidement aux assurances sociales et à la fiscalité, sans peser sur la collectivité. Pour toutes ces raisons, le groupe CS-POP et VERT·E·S demande au Législatif de refuser la révision.

**DÉCISION** : le règlement sur l'octroi de bourses et d'allocations d'incitation à la formation est accepté par 30 voix contre 9, il y a 2 abstentions.

### **4. REVISION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ALLOCATION DE NAISSANCE ET D'ADOPTION**

**M. Patrick Chapuis** continue sur la même lignée que le précédent règlement. Il s'agit de prestations offertes par la Ville et qui ne reposent sur aucune obligation légale. Toutefois, le Conseil communale ne les remet pas en cause. L'ancien règlement date de 2009, et compte tenu des objectifs d'économies fixés par l'Exécutif, sa révision est nécessaire. Après s'être renseigné sur la pratique d'autres communes jurassiennes, qui versent des bourses allant jusqu'à 500.- par enfant (100.- à Soyhières, 300.- à Haute-Sorne, 500.- à Courroux, Val Terbi et Montsevelier, il a jugé la nouvelle proposition d'un versement de 300.- pour la naissance d'un enfant correcte et adaptée à la situation actuelle. Il note que ces allocations ne sont pas déterminantes pour le développement démographique de la Commune. Sur la base des comptes 2023, le nouveau règlement permettra une économie annuelle d'environ 25 000 francs.

**Mme Céline Blaser**, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe s'oppose à la diminution du montant de l'allocation. Face aux dépenses engendrées par l'arrivée d'un enfant, il considère primordial de maintenir ce soutien, essentiel pour de nombreuses familles. L'arrivée d'un enfant représente une période de bouleversements qui peuvent être délicats à gérer sur les plans relationnel, physique ou financier. Les 18 à 45 ans, particulièrement touchés par la précarité financière, subissent un risque accru de pauvreté avec l'arrivée d'un enfant. L'association SOS Futur Maman, toujours active dans le canton, aide des personnes impactées par l'effet de seuil, l'inflation, les primes maladies élevées et le chômage. Les organisations caritatives, confrontées à une baisse des donations, peinent à répondre à ces besoins. Il est donc nécessaire de maintenir cette allocation, qui représente un soutien essentiel et un signe d'encouragement pour les jeunes familles. Pour ces raisons, le groupe appelle à rejeter la révision de ce règlement.

**DÉCISION** : le règlement relatif à l'allocation de naissance et d'adoption est accepté par 29 voix contre 8, il y a 4 abstentions.

### **5. DEMANDE D'AUTORISATION ET D'OCTROI DE LA COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA VENTE DE LA COLONIE DU CREUX-DES-BICHES AU NOIRMONT**

**M. Patrick Chapuis** estime qu'il est temps d'entamer des négociations en vue de la vente de cette infrastructure. Il s'agit de l'une des 80 mesures retenues ayant une incidence directe sur le budget 2025. Bien que le bâtiment soit occupé le week-end, les locations sont plus rares en semaine. En 2023, il a été utilisé 111 jours, générant 39'000 francs de revenus locatifs, insuffisants face à des charges de 52'000.-, soit un déficit

de 13'000.-. Les années 2021 et 2022 ont également enregistré des pertes de 18'000 et 17'000.-. Dans l'état actuel, la colonie n'est pas rentable. Il constate que l'état général du bâtiment se dégrade en raison du peu d'entretien réalisé ces dernières années. Selon les inspections menées par le Service UETP en collaboration avec un bureau d'architecture, des travaux importants sont à réaliser d'urgence : rénovation de la cuisine, des installations électriques, de l'isolation de la toiture, des sols, des sanitaires, de la peinture, du chauffage, du mobilier et des équipements extérieurs. Une estimation situe le coût des travaux à 1,5 million. Un manque d'hygiène, des équipements défectueux et des risques d'accidents ont également été relevés. Dès 2025, ce bâtiment ne sera plus loué. Classé comme patrimoine financier, son financement impose des liquidités dont la Ville ne dispose pas. Si le bâtiment reste inoccupé, sa dégradation s'accélénera. L'architecte qui a accompagné l'étude a estimé la valeur du bâtiment à 750'000.- dans son état actuel, un prix jugé correct pour ce type de bien.

**Mme Laurence Studer**, UDC, demande des garanties sur le prix de vente estimé. Elle souhaite que l'Exécutif se penche aussi sur d'autres bâtiments comme la salle St-Georges qui enregistre des pertes de 300'000.- par année.

**M. Patrick Comment**, CS-POP et VERT·E·S, admet que pour une collectivité publique, la responsabilité de ce type de bâtiment n'est pas une mission indispensable. Son groupe laissera la liberté de vote en raison de la vétusté du bâtiment. Il sera fermé au 1er janvier 2025. Il relève qu'un bâtiment doit être entretenu régulièrement pour éviter qu'il ne tombe en désuétude. De plus, le rapport montre que peu de réservations ont eu lieu ces dernières années. Il estime qu'une communication plus proactive auprès de la population, des entreprises, des institutions, des associations et des communautés delémontaines aurait pu favoriser une utilisation plus accrue de cette infrastructure. L'analyse des charges liées à ce bâtiment pour les années 2021-2023 montre des charges moyennes de 47'000.- et des produits moyens de 32'000.-. Afin de continuer à investir dans la jeunesse, l'éducation à la nature et le vivre ensemble, il souhaite que le produit d'une éventuelle vente soit destiné à des projets dans ces domaines. En cas d'acceptation de la vente, il prévoit de déposer une motion garantissant que les fonds soient spécifiquement alloués à ces projets. Enfin, il entend encourager des initiatives similaires à celles portées par la colonie du Creux-des-Biches.

**Mme Florine Jardin**, PCSI, s'exprime sur ce point en tant qu'ancienne enfant ayant participé aux colonies de vacances dirigées par ses parents, lesquelles lui ont laissé de magnifiques souvenirs, mais surtout une source d'apprentissage sur la vie et la réalité de certaines situations familiales différentes de la sienne. Cela dit, bien qu'attachée à cette colonie, son intervention ne repose pas sur des considérations émotionnelles. Elle rappelle que ce bâtiment, propriété de la Commune depuis un siècle, est un lieu emblématique des Franches-Montagnes et mérite une attention particulière quant à sa destinée. Certes, le souci budgétaire des autorités est compréhensible, mais se séparer de cette infrastructure sans une réflexion approfondie serait une erreur. Elle insiste sur la nécessité de créer une commission spéciale ou un groupe de réflexion pour étudier les opportunités d'une utilisation modernisée et efficace de ce bâtiment unique. Prendre une décision précipitée sur le sort du Creux-des-Biches, comme cela semble être le cas, reviendrait à renoncer sans même essayer. Elle suggère de reporter cette décision, par exemple lors du budget 2026, afin de disposer d'une analyse solide et argumentée. Elle se joint également aux propos de ses collègues en posant plusieurs questions : avons-nous une estimation précise ? Quelle est la dette associée au bâtiment ? Est-il pertinent de vendre un tel bien pour un résultat aussi modeste ? Elle souligne enfin l'absence de stratégie immobilière globale pour les bâtiments de la Commune. Ainsi, elle s'oppose à l'entrée en matière et à la vente de la colonie, tout en précisant que le groupe PCSI bénéficie de la liberté de vote.

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, témoigne en sa qualité d'enfant des Franches-Montagnes. Il rejoint ses collègues et ses propos n'engagent que lui. Il trouve relativement triste la situation et pense qu'il y a un vrai patrimoine à entretenir et conserver. Si la réelle volonté est la vente, il invite le Conseil communal à approcher des partenaires francs-montagnards, entre autres la Commune du Noirmont qui pourrait être intéressée à ce type de bien si la Commune de Delémont n'en veut plus.

**DÉCISION :** l'entrée en matière est acceptée par 18 voix contre 11, il y a 12 abstentions

**M. Patrick Chapuis** indique qu'une estimation est maintenant disponible, bien que le prix ne soit pas figé dans le marbre et que les offres attendues restent incertaines. Il souligne cependant qu'il n'est pas question de brader le bâtiment. Compte tenu de l'estimation fournie par l'architecte, il estime que le bien peut trouver preneur sur le marché, même si sa grande taille nécessite une rénovation majeure, représentant un chantier important et coûteux. Il reconnaît que l'entretien du bâtiment a été négligé, ce qui est regrettable compte tenu de son rôle d'accueil pour divers publics. La gestion confiée à une association, confrontée à un manque de fréquentation et de moyens, a également compliqué la situation. Concernant la vente, il souligne qu'elle est envisagée depuis plusieurs années et qu'il n'est pas question de précipitation. Il comprend l'attachement de certains à ce lieu, chargé de souvenirs, et partage leur souhait de préserver ce patrimoine. Toutefois, l'état actuel du bâtiment et l'absence de moyens pour des rénovations imposent une réflexion approfondie sur son avenir. Il mentionne enfin la nécessité de collaborer avec la commune du Noirmont pour explorer des solutions pour l'exploitation future de cet immeuble.

**DÉCISION :** la demande d'autorisation et d'octroi de la compétence au Conseil communal pour la vente de la colonie du Creux-des-Biches au Noirmont est acceptée par 20 voix contre 16, il y a 5 abstentions.

## **6. BUDGET COMMUNAL 2025**

M. Damien Chappuis, maire, souhaite donner quelques informations d'ordre général quant au déroulé qui a été mis en place pour arriver à ce budget de fonctionnement 2025. Dès mars 2024, une première mouture sans les informations d'ordre cantonal ou les éléments à charge ou recettes liées a été transmis à la Commission des Finances avant les vacances d'été, il estime que ce processus peut certainement encore s'améliorer. L'objectif du Conseil communal n'a pas changé, il est de pouvoir dégager un bénéfice à hauteur de 1,2 millions de francs pour l'exercice 2025 pour répondre aux attentes d'équilibre du déficit au 31 décembre 2027. Suite à quoi, l'Exécutif a travaillé sur les différentes mesures Compas qui ont été intégrées au Budget de fonctionnement ainsi que la révision de différents règlements ou autres ventes. Un calendrier a été défini afin de pouvoir planifier toutes les réorganisations structurelles. Il remercie l'Administration pour la transmission des informations, ainsi que les représentants des groupes pour leur travail permettant de dégager des consensus. Cela est indispensable pour présenter un budget complet. L'objectif de respecter la règle du 1,2 million reste prioritaire, et il souhaite que les débats aillent dans le sens souhaité par l'Exécutif.

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT-E-S, son groupe, conscient de la situation financière difficile de la Commune, reconnaît les efforts fournis par le Conseil communal dans l'élaboration du budget 2025. Il salue les mesures proposées, élaborées avec une vision à moyen et long terme, ainsi que le travail de remise en question du fonctionnement de l'Administration. Le groupe remercie le Conseil communal et le maire pour leur investissement, en particulier leur excellente communication, qui a grandement facilité le travail d'analyse. Pour le groupe, la hausse de l'impôt à 2,05 est une mesure adéquate, adaptée aux revenus des contribuables, d'autant plus que le taux restait bas depuis 2016 malgré les lourdes charges d'infrastructures supportées par la Commune seule. Il souligne également l'importance du travail du personnel communal et remercie les membres du Conseil de Ville pour les échanges constructifs lors des discussions. Cependant, des inquiétudes subsistent, notamment sur la réduction des EPT, qui pourrait surcharger les équipes ou entraîner des suppressions de prestations. Le groupe s'inquiète aussi des coupes dans les subventions aux associations et dans le soutien à l'éducation, estimant ces mesures contre-productives pour l'avenir. Il insiste sur l'importance d'une répartition judicieuse des ressources, sans alourdir les charges, et présentera des amendements pour ajuster certaines rubriques tout en maintenant l'équilibre budgétaire. Le groupe accepte l'entrée en matière et espère des débats constructifs.

**M. Dominique Bättig**, UDC, combat l'entrée en matière. Il juge le budget bancal, peu satisfaisant, mal ficelé, et marqué par une réticence à affronter la réalité ou à proposer des solutions efficaces. L'augmentation des impôts est, pour lui, réhibitoire et inacceptable, surtout en l'absence d'une analyse approfondie des baisses de recettes annoncées pour les années à venir. Il critique le manque de rigueur dans la réflexion autour des choix budgétaires, déplore le caractère répétitif et le manque d'imagination des discussions, et appelle à un changement profond. Il estime que l'audit effectué a été largement ignoré : de nombreuses propositions ont été écartées sans explication claire, ce qu'il juge hermétique et insuffisamment documenté. Pour lui, le problème réside dans l'absence d'un travail rigoureux et centré sur l'efficacité réelle des prestations, souvent maintenues par habitude. Il souligne également des problèmes organisationnels, notamment un manque de coordination interservices, une vision éclatée, et une inadéquation entre les prestations offertes et les besoins réels. Il voit dans le rapport une illustration des faiblesses économiques de la région, dénonçant une logique où les prestations priment sur la viabilité économique. Il plaide pour une révision budgétaire orientée vers l'efficacité et l'efficacités, avec une évaluation systématique et documentée des prestations. Enfin, il critique des dépenses qu'il juge excessives, notamment dans l'informatique, et met en garde contre une confiance aveugle dans la technologie pour résoudre des problèmes politiques.

**M. Patrick Frein**, Le Centre, indique qu'une option s'offre à lui : soit regarder dans le rétroviseur, dresser la liste des erreurs, ressasser le passé pour désigner des responsables et dire « on vous l'avait bien dit », soit avancer. Il pourrait s'arrêter là, considérant la hausse de la facture fiscale comme un mal nécessaire, simplement parce qu'elle serait équitablement répartie. Ce serait simple, mais peu responsable. Le Conseil communal a rempli sa mission, et ce sont des facteurs externes qui l'ont contraint à revoir ses décisions. La conséquence est claire : une hausse d'impôts pour atteindre les objectifs imposés par le Canton d'ici trois ans. Ce qui est inacceptable pour certains devient inévitable pour d'autres. Entre ces deux positions, un risque persiste : celui de n'avoir aucune alternative en cas de refus, laissant place à une situation encore plus critique en 2026 et 2027. Refuser toute hausse d'impôts par principe mènerait la Ville à la faillite. Son groupe ne combat pas l'entrée en matière mais proposera des amendements au projet. L'objectif est de réduire d'un tiers la hausse de la quotité tout en trouvant des recettes supplémentaires et en diminuant les charges. Il s'agit d'économiser 840'000.- et de répartir équitablement l'effort demandé. Concrètement, il propose d'augmenter la taxe immobilière tout en réduisant la taxe sur les eaux de surface et les eaux usées, augmentant ainsi les

ressources communales sans alourdir la facture globale pour les contribuables. Il envisage aussi d'ajuster le budget en tenant compte des taux d'intérêt, augmentant les recettes fiscales. Il partage la volonté de réduire la masse salariale et soutient la réduction obligatoire de 14 EPT sur trois ans, tout en maintenant le principe de non-licenciement pour des raisons de réorganisation. Il s'oppose néanmoins à toute coupe arbitraire dans certains postes budgétaires, mais refuse aussi toute proposition augmentant les coûts. Enfin, il s'engage à veiller au respect des engagements pris pour améliorer la gouvernance et réduire les charges de la ville. Il soutient également la demande de référendum extraordinaire.

**M. Ignace Berret**, PCSI, signale que la chute continue, la pente est glissante, et la conséquence prévisible : tragique, violente, mais pas inéluctable, même si la corde semble rompue. Il est temps de s'affirmer comme une cordée forte, prête à attraper la moindre aspérité pour reprendre pied. Certes, une métaphore ne sauvera pas les finances communales, mais elle permet de prendre du recul. Année après année, il devient plus difficile de se positionner sur le budget : la marge de manœuvre s'épuise, et les élu·e·s peinent à proposer des modifications et à donner une orientation politique. Les projets, idées et convictions sont souvent mis de côté, faute de moyens et de temps. L'analyse Compas et ses 400 mesures avaient nourri l'espoir d'économies suffisantes pour un budget équilibré, mais ce n'est pas le cas, malgré les efforts du Conseil communal et des Services. Les prévisions pour 2025 ont asséné un coup dur. Les charges augmentent, les recettes fiscales stagnent ou baissent, et la situation impose des mesures radicales, comme l'augmentation de la quotité d'impôts. Les erreurs du passé, la gestion coûteuse de certains projets, et des investissements excessifs alourdissent aujourd'hui la charge financière. Le développement des infrastructures, qui a exigé plus de personnel, a également impacté les charges. Il faut maintenant retrouver une base solide pour redresser les finances. Une hausse des impôts doit être associée à des mesures fortes : une éventuelle ponction salariale, une augmentation des taxes, et un repositionnement de la Ville dans l'agglomération. Les discussions interparties récentes ont montré une volonté commune de sortir de l'impasse. Ainsi, le budget sera accepté par les PCSI tel quel, sans modifications, et les amendements contraires au consensus seront refusés. Une exigence persiste : veiller au fonctionnement de l'Administration.

**Laurence Studer**, UDC, est consciente que son groupe passe pour des râleurs mais elle aurait souhaité que d'autres élu·e·s tapent aussi du poing sur la table. Peut-être qu'ainsi la Ville ne serait pas dans cette situation. Elle se demande si les mesures en place, comme l'augmentation des impôts, suffiront à éviter une situation similaire l'année prochaine. Rien ne le garantit. Au mois de mars, on affirmait qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts, et pourtant, aujourd'hui il est proposé de les augmenter. Quelque chose de profond ne fonctionne pas dans la Commune. Elle note des dépenses qui paraissent exagérées, comme les 1'400'000.- alloués à l'informatique, et estime que certaines erreurs coûteuses, attribuables à des responsables de services, auraient dû être corrigées. Ces erreurs ont fait perdre des milliers de francs à la Ville. Elle appelle à examiner le budget en détail, point par point, pour comprendre où vont les dépenses et pourquoi. Elle regrette de devoir réduire sur le personnel, surtout après leur avoir fait des promesses, et trouve cette situation profondément injuste.

**M. Christophe Günter**, PLR et PVL, indique que cela fait déjà plusieurs années que le PLR met en garde contre la situation financière catastrophique de la Ville. Jusqu'à présent, son message semble avoir été ignoré, malgré la menace de mise sous tutelle par le canton. Face à ce contexte, le Conseil communal ne paraît pas avoir pleinement réagi, comme en témoigne un budget qui reste marqué par des mesures insuffisantes et de petits ajustements temporaires. Le PLR souligne que les finances communales souffrent d'un problème structurel. Des économies ponctuelles ou l'attente de départs à la retraite ne suffiront pas à stabiliser la situation. La Commune doit repenser son organisation et prendre des décisions durables, notamment concernant la réduction des effectifs, en priorisant l'efficacité. Par exemple, il est pertinent de remettre en question certains postes en doublon, comme ceux de l'urbanisme, ou encore d'envisager l'externalisation de services comme l'informatique. Le PLR appelle aussi à examiner les avantages sociaux octroyés au-delà des obligations légales et estime que toute augmentation d'impôts est exclue tant que le déficit structurel n'est pas résolu. En conséquence, son groupe refuse l'entrée en matière sur le budget 2025 tel que présenté et demande au Conseil communal de proposer une alternative sans hausse de la fiscalité. Enfin, si ce budget venait à être accepté, le PLR prévoit de lancer un référendum pour permettre à la population de Delémont de s'exprimer sur une gestion qu'il juge insatisfaisante.

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, remercie d'abord les membres du Conseil communal et de l'Administration pour leur travail visant à rétablir les finances communales. S'appuyant sur les mesures du rapport Compas, des économies significatives ont été identifiées pour parvenir à un budget équilibré en août, tout en tenant compte d'une baisse de 5,5 EPT. Le Conseil communal a également revu sa stratégie d'investissement, clarifiant l'impact financier des investissements sur la commune. En août, le budget ne nécessitait aucune hausse d'impôts, mais des informations cantonales ont entraîné une baisse de 2,4 millions de francs des recettes fiscales. Le Conseil communal a décidé d'augmenter la quotité d'impôt de 3 points, bien que cette décision ait suscité des critiques. Il appelle à un travail collectif pour trouver un consensus autour d'un budget réaliste, tout en respectant une planification financière stricte. Face à une situation financière tendue, des

efforts sont nécessaires, notamment une révision des EPT, une augmentation des taxes et une réduction des charges. Il souligne l'importance de la responsabilité dans la gestion des investissements passés, et préconise une réorganisation structurelle de l'administration pour atteindre un objectif de 175 EPT, soit une réduction de 14 postes à plein temps. En ce sens, une motion interpartis sera déposée durant le premier trimestre 2025. Malgré les défis, il reste optimiste quant à la capacité de redresser la situation financière et d'améliorer le fonctionnement de la Commune.

**M. Damien Chappuis**, maire, demande l'extension de son temps de parole.

**DÉCISION :** la prolongation du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

**M. Damien Chappuis**, maire, considère que regrouper toutes les informations est un exercice difficile. Cependant, il souhaite offrir une autre perspective sur les décisions du Conseil communal, en analysant les contributions des différents partis et intervenants. Il souligne la compréhension générale de la situation financière et l'importance des débats tenus, ainsi que le besoin de continuer à informer les partis sur les dossiers importants, comme le budget. Un sujet qui est beaucoup revenu c'est Delémont-Commune centre et la répartition des charges entre communes et cantons, il reconnaît que des démarches doivent être initiées et que le Conseil communal devra agir. Il évoque aussi la nécessité de mesures à moyen et long terme, notamment pour réduire les effectifs tout en préservant les prestations à la population. Il invite les gens combattant l'entrée en matière à venir à la Commission des finances pour faire des propositions à l'avenir. Sur la question des impôts, il explique que leur augmentation est un mal nécessaire pour équilibrer le budget et garantir les services essentiels, tout en cherchant à limiter l'impact sur la population. Il rappelle que les mesures Compass a permis de dégager des économies de l'ordre de 4 millions. Il appelle à un travail collaboratif entre l'Exécutif et le Législatif, pour trouver des solutions viables et équitables mais aussi un relationnel plus accru avec le Canton. Il ne peut pas garantir que les impôts ne devront pas encore augmenter ces prochaines années, à ce stade, il ne le sait pas. Enfin, il souligne que le défi est de préparer l'avenir tout en gérant les contraintes actuelles. Il réitère sa confiance en ses chefs de Services et en toute l'Administration. Il insiste sur la nécessité de rester constructif et de viser un consensus pour répondre aux attentes de la population, notamment en matière d'investissements et de développement des infrastructures.

**DÉCISION :** l'entrée en matière est acceptée par 35 voix contre 6.

**M. Olivier Schaller**, Le Centre, rappelle que 2,5 millions, c'est 6 semaines de congés non payés pour l'ensemble du Personnel communal ou 18 EPT mais également l'ensemble des dépenses dans le domaine culturel : bibliothèque, ludothèque, théâtre, etc. ou encore l'ensemble des dépenses dans le domaine sportif : halles de gymnastique, piscine, terrains de sport etc. Difficile dans ces conditions de trouver 2,5 millions d'économies entre la St-Martin et la St-Nicolas. Pour cette raison, le Centre s'est concentré sur des objectifs réalistes pour respecter le délai imparti, ils ont proposé plusieurs mesures dans le cadre de la réunion interpartis parmi ces mesures, aucune ne touche les prestations à la population. Il propose de fixer la quotité d'impôts à 2.0, pour une famille modeste cela représente 60.- pour les célibataires et 30.- pour les mariés. Pour réduire les conséquences de cette augmentation, il propose de réduire les taxes de l'assainissement et du traitement des eaux et la taxe d'utilisation (de consommation) de 20 centimes par m<sup>3</sup>, soit 2.40.- du m<sup>3</sup>, à titre d'exemple, une famille qui consomme 15 m<sup>3</sup> par mois soit 180 m<sup>3</sup> par année, réaliserait une économie de 36.- par année, montant qui compensera en partie la hausse de la quotité d'impôt. Cette baisse de tarif profitera donc aussi bien aux entreprises, aux propriétaires et aux locataires. Il invite le Conseil communal à modifier l'arrêté sur la perception des émoluments STEP et à le présenter en janvier 2025. Il propose d'augmenter la taxe immobilière à 1.5‰, de baisser la taxe de correction des eaux de surface à 0.23‰

**M. Damien Chappuis**, maire, indique que, de manière générale, le Conseil communal se rallie aux propositions qui viennent du consensus trouvé par les différents partis.

#### Rubrique 0

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT·E·S, propose de réduire de 50'000.- la rubrique *Crédit du Conseil communal*. Cette proposition avait déjà été amenée par le parti socialiste pour le budget 2024 mais n'avait pas été acceptée. Le Conseil communal expliquait alors que ce crédit servait traditionnellement à soutenir des manifestations culturelles.

**M. Christophe Günter**, PLR et PVL, propose de baisser la rubrique *Personnel administratif RH* de 228'000.-

**Mme Laurence Studer**, UDC, propose de baisser la rubrique *Projets RH et mandats à tiers - frais du personnel* de 50'000.- et de baisser la rubrique *Indemnités de déplacement du personnel* de 10'000.-

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, prend position sur les amendements et s'aligne sur le consensus présenté par M. Schaller. Concernant les demandes de baisses soudaines des EPT, il estime cela incohérent et

irresponsable, rappelant les obligations réglementaires envers le personnel, notamment le paiement d'une année de salaire. Il refuse les modifications supplémentaires sur les amendements discutés et propose de baisser *la masse salariale* de 200'000.- pour atteindre les 840'000.- nécessaires. Il insiste sur l'importance d'impliquer le Conseil communal et la Commission du personnel pour des solutions innovantes et équitables, comme l'ajustement des taux d'activité ou des mesures pérennes. Enfin, si elle doit avoir lieu, il demande que toute réduction salariale soit appliquée uniformément à l'ensemble du personnel administratif.

**Mme Céline Robert-Charrue Linder**, CS-POP et VERT·E·S, répond que son groupe s'oppose à toute mesure visant les conditions salariales du personnel communal. Il pourrait envisager une discussion si la proposition reposait sur une réflexion sérieuse sur les prestations de la Commune et si une réduction salariale, ciblée et bien gérée, contribuait effectivement à un rééquilibrage budgétaire. Le groupe soutient une analyse globale des prestations et de la gouvernance, tout en évitant le recours excessif aux mandataires externes. Cependant, cette proposition d'amendement, introduite tardivement et sans consultation préalable des syndicats ou de la Commission du personnel, est jugée inadéquate. Elle risque de démotiver les employé·e·s, de renforcer la défiance envers l'Administration et d'instaurer une dangereuse normalisation des réductions salariales. Le groupe souligne que les collaboratrices et collaborateurs, recruté·e·s pour des missions jugées essentielles, assurent des prestations cruciales pour la Commune, comme l'a démontré la crise sanitaire. Elle insiste sur la nécessité de protéger les bas salaires, qui seraient lourdement impactés par de telles mesures, et rappelle que les plus hauts salaires participent déjà à l'effort commun par le biais du 13<sup>e</sup> salaire partagé. En conclusion, son groupe rejette cette mesure et propose des amendements alternatifs pour éviter des décisions jugées antisociales.

**M. Christophe Günter**, PLR et PVL, propose de baisser la rubrique *Personnel administratif informatique* de 126'500.-, le Service informatique devient une tâche tellement spécifique avec la sécurité des systèmes et la protection contre les attaques informatiques qu'il y a lieu d'analyser ce service et d'étudier une collaboration avec d'autres communes ou même avec le canton, ce qui permettrait de réduire notre service

**M. Olivier Schaller**, Le Centre, revient sur l'intervention de Mme Robert-Charrue Linder et précise qu'il n'est pas question de retenue sur les salaires mais de trouver d'autres solutions pour aménager le temps de travail des employé·e·s et réduire le nombre d'EPT.

**M. Damien Chappuis**, maire, reprend les propositions, il commence par la mesure de Crédit du Conseil communal qui s'inscrit dans le consensus global. Le Conseil communal soutient sans commentaire la proposition. La proposition, relative à la baisse de la masse salariale, fait également partie du consensus. Selon les explications fournies, la baisse concerne l'ensemble de la masse salariale communale, y compris les services autofinancés, qui représentent 25 millions. Le Conseil communal indique qu'un mandat sera donné pour explorer des solutions visant à réduire les charges salariales, en concertation avec les partenaires sociaux, afin d'atteindre une économie de 200'000.- d'ici 2025. Cependant, toute réduction de postes doit respecter les contraintes réglementaires, notamment des délais de résiliation de six mois, des consultations avec les partenaires sociaux et des indemnités équivalant à 12 mois de salaire. Le Conseil souligne que les réductions d'effectifs doivent être planifiées à moyen terme, avec un objectif fixé à 177 EPT d'ici 2027. Toute réduction immédiate est jugée irréaliste. Concernant le *Personnel administratif et RH*, le Conseil réfute l'idée qu'une seule personne gère le service auparavant, précisant qu'il bénéficiait de 5 EPT. Réduire la dotation actuelle de 3,5 à 1,5 ou 2 EPT est irréaliste au vu des tâches opérationnelles quotidiennes. Une économie de 0,5 EPT a déjà été réalisée, et des réductions supplémentaires sont impossibles à court terme. Pour la rubrique *Projet RH* », une réduction est jugée inadéquate, les budgets ayant déjà été réduits depuis 2022. Des projets cruciaux, tels que la digitalisation et la gestion des absences, nécessitent les ressources allouées. Le Conseil communal recommande donc de rejeter cet amendement. De même, pour les indemnités de déplacement, une réduction entraînerait des dépassements en 2025. Concernant l'informatique, réduire d'un EPT les effectifs actuels de trois EPT est irréaliste au vu des projets en cours. Les dotations actuelles, jugées adaptées par l'audit, ne peuvent être réduites. Des efforts d'optimisation sont envisagés pour 2026-2027.

#### Rubrique 1

La parole n'est pas demandée

#### Rubrique 2

M. Olivier Schaller, Le Centre, propose de baisser la rubrique *Participation communauté du collège* de 4'000.-

M. Claude Schlüchter, confirme que le Conseil communal est d'accord avec la proposition.

M. Pascal Domont, président, signale que le groupe CS-POP et VERT·E·S retire sa proposition d'augmenter la rubrique *Aides à la formation (bourses)* de 15'000.-

### Rubrique 3

**Mme Laurence Studer**, UDC, propose de baisser le crédit à 80'000.- pour la rubrique *Delémont BD* ou d'organiser la manifestation tous les 2 ans. Son parti s'alliera peut-être à la proposition PLR et PVL. Elle ajoute également la proposition de supprimer la participation à *Swiss Labyrinthe* de 3000.-

**M. Christophe Günter**, PLR et PVL, indique que son groupe se rallie à la proposition UDC pour *Delémont BD*. Il demande également à maintenir la Fête du 1<sup>er</sup> août et donc d'augmenter la rubrique de 10'000.-.

**M. Matthieu Weissbrodt**, CS-POP et VERT·E·S, propose d'augmenter le revenu pour la rubrique *Participation SRD* de 5'000.- et d'augmenter les recettes pour la rubrique *Location terrains synthétiques* de 3'000.-. Il rappelle que les déprédations des infrastructures par des supporters en visite devraient être systématiquement facturées au Club. De plus, les terrains synthétiques sont largement utilisés non seulement par les clubs mais aussi par les acteurs externes, notamment des associations de communes voisines. En ce sens, les tarifs doivent être ajustés pour mieux refléter cette utilisation intensive et garantir une répartition plus juste des charges.

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, répond que son groupe rejettera les propositions. Concernant *Delémont BD*, il est favorable à ce qu'une réflexion soit menée par exemple par le biais d'un postulat. En revanche le soutien doit être maintenu en 2025.

**M. Olivier Schaller**, Le Centre, revient sur les propositions, il explique pour *Delémont BD* que l'on ne peut pas répartir les montants sur deux ans. Soit la manifestation a lieu et on met 160'000.-, soit elle n'a pas lieu et on met 0.-. Il rappelle que l'on ne peut pas faire de report de crédits budgétaires non utilisés ni provisionner des charges futures. Il rappelle que les SRD ce n'est pas seulement la première équipe mais aussi une institution sociale qui regroupe 450 juniors. Le club a aussi dû faire face à une augmentation avec effet rétroactif des cotisations d'assurance-accident dont le montant est significatif, pour cette raison, il refusera la proposition du groupe CS-POP et VERT·E·S.

**M. Matthieu Weissbrodt**, CS-POP et VERT·E·S, complète que son groupe a eu les détails des subventions aux associations sportives et la subvention au SRD a augmenté de 3'700.- raison de leur précédente proposition.

**M. Claude Schlüchter** précise que le Conseil communal rejette toutes les propositions faites pour la rubrique 3. Concernant *Delémont BD*, il trouve la méthode abrupte et bancal : bien que ces propositions puissent paraître audacieuses à certains, elles semblent arrogantes pour d'autres. Une réduction budgétaire de 60'000 ou 80'000.- est, à ses yeux, inappropriée et risquerait de compromettre une manifestation culturelle de renom depuis 10 ans. Il déplore également le manque de respect envers les bénévoles engagés, d'autant plus que les préparatifs pour 2025 sont déjà bien avancés. Il estime qu'utiliser le budget pour saboter cette manifestation n'est pas approprié, mais soutient l'idée d'un postulat pour une réflexion globale sur les manifestations, permettant un débat apaisé. À propos de la Fête du 1er août, il y a la journée des sports, prévue peu après et valorisant les sociétés sportives et la jeunesse. Avec les ressources actuelles du Service CSE, organiser ces deux événements rapprochés n'est pas envisageable. Il propose de rejeter l'amendement sur la participation des SRD, rappelant que cette participation a été augmentée de 25 % il y a deux ans. Enfin, il défend le maintien de certaines manifestations culturelles et sportives, soulignant leur importance pour la population et les jeunes. Le Conseil communal recommande de préserver ces activités, qui reflètent un engagement pour des infrastructures de qualité et accessibles.

### Rubrique 4

La parole n'est pas demandée

### Rubrique 5

**Mme Céline Blaser**, CS-POP et VERT·E·S, propose d'augmenter les subventions aux institutions à caractère social de 25'460 CHF selon la répartition suivante :

FICD	+ 9'000.-
Interagir	+ 9'000.-
Lire et écrire	+ 1080.-

A part entière	+ 3'000.-
Fondation aide et soins à domicile	+ 3'380.-

**M. Maël Bourquard**, PSD-JSJ, sans faire de proposition invite le Conseil communal à réfléchir au centime de l'eau, et à comment il pourrait être utilisé. Typiquement au niveau de la FICD, il y a sûrement des projets en termes d'alimentation d'eau qui peuvent être intéressants.

**M. Olivier Schaller**, Le Centre, constate que le total des subventions représente 176'800.- et que ce chiffre, en retournant jusqu'en 2020, n'a jamais été aussi élevé. Il n'est pas contre une redistribution mais ne voit pas la nécessité d'augmenter la rubrique.

**M. Patrick Chapuis** indique que ces ajustements s'inscrivent dans un effort d'économies demandé lors des discussions budgétaires de 2024, mais le Conseil communal laisse la porte ouverte à des réévaluations si la situation financière s'améliore.

#### Rubrique 6

**M. Christophe Günter**, PLR et PVL, propose de baisser la rubrique Personnel d'exploitation TP de 346'700.- Son groupe estime qu'il y a une diminution des projets et donc qu'il devrait y avoir une diminution du personnel.

**Mme Magali Rohner**, CS-POP et VERT·E·S, propose de baisser les rubriques suivantes : *Matériel pour l'entretien des routes* de 3'000.-, *Achat matériel, nettoyage, pneus* de 3'000.-, *Machines, véhicules, mobilier* de 2'000.-, *Équipements* de 2'000.-, *Mandats génie civil* de 10'500.-, *Prestations de tiers pour l'entretien des routes TP* de 2'000.-. Son groupe est convaincu que ces amendements n'impacteront que d'une façon très limitée le fonctionnement du service concerné et permet tout de même une économie totale de 32'500.-.

**M. Emmanuel Koller** commence par évoquer la diminution de la masse salariale liée au personnel d'exploitation des travaux publics. Il souligne que M. Günther s'est trompé de rubrique budgétaire, cette dernière concernant la voirie. Il rappelle que les postes ciblés (adjoint à l'urbanisme, architecte, ingénieur communal) sont occupés et planifiés pour 2025, et leur suppression serait illégale au regard de la loi sur le personnel. Il propose donc de refuser cet amendement, tout en précisant qu'une réflexion sera menée sur une organisation efficiente et sur l'adéquation des postes avec les activités et plus-values administratives. Concernant les mesures du groupe CS-POP et VERT·E·S, le Conseil communal les accepte sauf une : la réduction des mandats pour le génie civil. Ces mandats, réduits de 100'000.- à 50'000.- en 2022-2023, ne peuvent pas passer de 50'000.- à 40'000.-, car certaines compétences doivent être externalisées. En conclusion, il estime que des efforts significatifs ont déjà été faits.

#### Rubrique 7

**Mme Laurence Studer**, UDC, propose de baisser la rubrique *Annonces, promotion et sensibilisations* de 50'000.-, elle suggère de mettre des amendes pour les incivilités afin de combler le manque.

**Mme Mérane Woudman**, CS-POP et VERT·E·S, indique que son groupe s'oppose à toute mesure impactant négativement le personnel, elle rappelle aussi qu'il est le seul d'accord avec la proposition de l'Exécutif d'augmenter les impôts à 2.05.

**M. Olivier Schaller**, Le Centre, propose de baisser la rubrique contributions au syndicat de 110'000.-. Il répond à Mme Woudman qu'il n'est pas question de faire des économies sur le dos du personnel mais d'ajuster le budget par une réduction de charges.

**M. Emmanuel Koller** répond qu'il ne s'agit d'un alignement technique entre les comptes de la Ville et ceux du syndicat. Concernant la proposition de Mme Studer, il reconnaît la possibilité de réduire légèrement ce budget. Toutefois, passer de 100'000 à 50'000.- éliminerait des actions essentielles à la propreté de la Municipalité, comme les mesures de sensibilisation, la gestion des déchets, et la lutte contre les incivilités avec la pose de caméras aux éco-points. Cela nuirait à la qualité et à l'image de la Ville. Il recommande donc de soutenir la proposition du Conseil communal de réduire ce montant à 80'000 francs.

#### Rubrique 8

La parole n'est pas demandée.

Rubrique 9

**M. Olivier Schaller**, Le Centre, explique que le service des contributions a augmenté les taux d'intérêt compensatoires négatifs qui sont passés de 0,1% en 2022 à 0,5% en 2023 et encore à 1,5% en 2025. Il propose ainsi une réévaluation des intérêts des créances fiscales à hauteur de 150'000.-

- DÉCISION** : la baisse de la quotité d'impôts de 2.05 à 2.0 points (Le Centre) est acceptée par 28 voix contre 13.
- DÉCISION** : la baisse de la taxe d'épuration de 2.60 CHF à 2.40/m3 (Le Centre) est acceptée par 34 voix contre 5, 2 abstentions.
- DÉCISION** : la hausse de la taxe immobilière de 1.3‰ à 1.5‰ (Le Centre) est acceptée par 39 voix contre 2.
- DÉCISION** : la baisse de la redevance d'utilisation des digues de 0.38‰ à 0.23‰ (Le Centre) est acceptée par 37 voix contre 4.
- DÉCISION** : l'adaptation des redevances d'utilisation du cadastre de 135'000 à 143'000 CHF (Le Centre) est acceptée par 39 voix contre 1, 1 abstention.
- DÉCISION** : la baisse du crédit du Conseil communal de 100'000 à 50'000 CHF (CS-POP et VERT·E·S) est acceptée par 41 voix, unanimité.
- DÉCISION** : la baisse de la masse salariale de 200'000 CHF (PSD-JSJ) est acceptée par 32 voix contre 8, 1 abstention.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Personnel administratif RH de 228'000 CHF (PLR et PVL) est refusée par 35 voix contre 6.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Projets RH et mandats à tiers - frais du personnel de 19'300 CHF (UDC) est refusée par 31 voix contre 10.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Indemnités de déplacement du personnel de 10'000 CHF (UDC) est refusée par 35 voix contre 6.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Personnel administratif informatique de 126'500 CHF (PLR et PVL) est refusée par 35 voix contre 6.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Participation communauté du collège de 4'000 CHF (Le Centre) est acceptée par 40 voix, 1 abstention.
- DÉCISION** : la hausse de la rubrique Aides à la formation (bourses) de 15'000 CHF (CS-POP et VERT·E·S) est retirée.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Delémont BD de 80'000 CHF (UDC et PLR et PVL) est refusée par 35 voix contre 6.
- DÉCISION** : la hausse de la rubrique Fête du 1er août de 10'000 CHF (PLR et PVL) est refusée par 27 voix contre 12, 2 abstentions.
- DÉCISION** : la hausse du revenu de la rubrique Participation SRD de 5'000 CHF (CS-POP et VERT·E·S) est refusée par 29 voix contre 9, 3 abstentions.
- DÉCISION** : la hausse des recettes de la rubrique Location terrains synthétiques de 3'000 CHF (CSPOP et VERT·E·S) est refusée par 26 voix contre 13, 2 abstentions.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Swiss Labyrinthe de 3'000 CHF (UDC) est refusée par 25 voix contre 10, 6 abstentions.
- DÉCISION** : la hausse des subventions aux institutions à caractère social de 25'460 CHF selon la répartition suivante : (CS-POP et VERT·E·S) FICD + 9'000.- Interagir + 9'000.- Lire et écrire + 1080.- A part entière + 3'000.- Fondation aide et soins à domicile + 3'380.- est refusée par 21 voix contre 20.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Personnel d'exploitation TP de 346'700 CHF (PLR et PVL) est refusée par 35 voix contre 6.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Matériel pour l'entretien des routes de 3'000 CHF (CS-POP et VERT·E·S) est acceptée par 20 voix contre 17, 4 abstentions.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Achat matériel, nettoyage, pneus de 3'000 CHF (CS-POP et VERT·E·S) est acceptée par 21 voix contre 15, 5 abstentions.

- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Machines, véhicules, mobilier de 2'000 CHF (CS-POP et VERT-E-S) est acceptée par 21 voix contre 13, 7 abstentions.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Equipements de 2'000 CHF (CS-POP et VERT-E-S) est acceptée par 20 voix contre 14, 7 abstentions.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Mandats génie civil de 10'500 CHF (CS-POP et VERT-E-S) est refusée par 25 voix contre 13, 3 abstentions.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Prestations de tiers pour l'entretien des routes TP de 2'000 CHF (CS-POP et VERT-E-S) est refusée par 21 voix contre 19, 1 abstention.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Matériel pour l'enlèvement de la neige de 10'000 CHF (CS-POP et VERT-E-S) est refusée par 21 voix contre 19, 1 abstention.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique contributions au syndicat de 110'000 CHF (Le Centre) est acceptée par 38 voix contre 2, 1 abstention.
- DÉCISION** : la baisse de la rubrique Annonces, promotion et sensibilisations de 50'000 CHF (UDC) est refusée par 34 voix contre 7.
- DÉCISION** : la réévaluation des intérêts des créances fiscales à hauteur de 150'000 CHF (Le Centre) est acceptée par 40 voix, il y a 1 abstention.

**M. Damien Chappuis**, maire, annonce qu'avec les adaptations votées, la résorption du découvert est améliorée de 55'000.- et atteint 1'373'400.-.

**M. Pierre Brulhart**, PSD-JSJ, salue le travail réalisé, les résultats obtenus et la qualité des discussions autour du budget. Il estime que le budget proposé est acceptable et responsable, notamment grâce à des efforts pour réduire les dépenses et augmenter les recettes. Il remercie particulièrement deux personnes : M. Bourquard, président de la Commission des finances, pour avoir encouragé le consensus, et M. Schaller, pour ses compétences précieuses dans l'élaboration de la proposition consolidée.

Il propose de modifier l'arrêté pour permettre un vote en février 2025, avec une soumission au référendum extraordinaire. Ce vote permettra à la commune de fonctionner en 2025 ou, en cas de refus, mettra en lumière l'absence de propositions viables alternatives. La modification prévoit également que le Conseil communal adresse un message explicatif reflétant les arguments des partisans et des opposants au budget, afin d'informer objectivement les citoyens. Il conclut en demandant l'approbation de ces modifications comme un tout, vu leur interdépendance

**M. Dominique Bättig**, UDC, est mécontent. L'objectif de son parti n'était pas ni d'augmenter la quantité d'impôts ni des taxes, mais de revoir un budget plus adapté. L'arrêté lui pose plusieurs questions : est-il vraiment urgent de voter en février ? Un référendum est probable, et il souhaiterait avoir un peu de temps. Il n'apprécie pas l'idée de laisser le Conseil communal décider de manière unilatérale, sans tenir compte des oppositions importantes exprimées lors des débats. Il aimerait pouvoir exprimer, au nom des groupes et de la population, des arguments, et trouve cela peu respectueux envers la minorité démocratique. Il estime qu'un effort dans ce sens serait souhaitable.

**M. Pierre Brulhart**, PSD-JSJ, répond qu'un référendum extraordinaire signifie une votation du Corps électoral et donc que la collecte de signatures est inutile. Selon lui, dans toutes les démocraties, c'est à l'Exécutif de rédiger le message, comme cela se fait en Suisse, tant au niveau de la Confédération que des cantons. Il estime que le Conseil communal rédigera un message objectif et que, si un manque d'objectivité est constaté, il sera de la liberté de M. Bättig d'intenter une action en justice. Il rappelle que le procès-verbal du Conseil de Ville garantit une présentation fidèle des informations échangées. Enfin, il souligne que, plus que le message, c'est la campagne et l'engagement de chacun qui permettent à la population de se forger une opinion.

**DÉCISION** : la modification de l'arrêté soit : la modification de referendum facultatif à referendum extraordinaire, l'ajout des dates du scrutin et la délégation pour la rédaction du Message au Conseil communal est acceptée par 31 voix contre 6, il y a 4 abstentions.

**DÉCISION** : le Budget communal 2025 est accepté par 28 voix contre 6, il y a 7 abstentions.

**7. DEMANDE DE CREDIT POUR L'ACQUISITION DU RESEAU DE CHAUFFAGE A DISTANCE DE LA BOURGEOISIE DE DELEMONT, SON ASSAINISSEMENT ET SON EXTENSION POUR UN MONTANT DE CHF 1'900'000.- HT SUR 10 ANS**

**Mme Murielle Macchi-Berdar** demande l'extension de son temps de parole.

**DÉCISION** : la prolongation du temps de parole est acceptée par vote à main levée.

**Mme Murielle Macchi-Berdat**, explique que la Ville a l'opportunité d'acquérir le réseau de chauffage à distance, d'en assurer l'assainissement et d'étendre la desserte dans le nord-est de la ville. Cette décision consoliderait l'engagement vers un avenir énergétique renouvelable. Le projet, mené avec la Bourgeoisie de Delémont et un expert neutre, inclut la reprise des actifs existants, l'assainissement sur 10 ans et le développement de la zone. Une gestion par les services industriels garantirait un service concurrentiel conforme aux stratégies énergétiques fédérales et territoriales. La rentabilité a été calculée sur 10 ans, puis jusqu'en 2065, avec un assainissement majeur prévu en 2034-2035 pour 1,5 million. Le prix de l'énergie resterait attractif à 20 centimes par kWh maximum, et l'arrivée de nouveaux clients pourrait encore le réduire. La Bourgeoisie contribue par un soutien financier significatif, renonçant à un prix initial estimé à 300'000.-, en faveur d'une contribution plafonnée à 125'000.-. Un droit de superficie de 60 ans sera établi, à raison de 6,70.-/m<sup>2</sup> par an, intégré aux calculs de rentabilité. Les charges annuelles, estimées à 180'000.-, seront couvertes par les recettes issues des ventes d'énergie. Une marge bénéficiaire permettra de financer le renouvellement et de bénéficier de subventions. Le modèle d'affaires, prévu jusqu'en 2063, assure l'autofinancement et répond aux objectifs de la planification énergétique communale. L'Assemblée bourgeoise, réunie en assemblée extraordinaire, a validé les conditions en octobre 2024. Les Commissions Energie et eaux et des finances ont préavisé favorablement. Compte tenu de la rentabilité à long terme et de l'impact neutre ou positif sur les budgets 2025 et suivants, elle invite le Conseil de Ville à accepter cette proposition.

**DÉCISION** : la demande de crédit pour l'acquisition du réseau de chauffage à distance de la Bourgeoisie de Delémont, son assainissement et son extension pour un montant de CHF 1'900'000.- HT sur 10 ans est acceptée par 31 voix contre 4, il y a 6 abstentions.

## 8. **DIVERS**

Il n'y a pas de divers.

La séance est levée à 23h10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan

Delémont, le 16 janvier 2025